

DEMANDE DE DEROGATION AU CONTROLE D'INTRODUCTION IBR

Transport direct de l'éleveur vendeur à l'éleveur acheteur (≤ 24 heures)

Pour les bovins issus de cheptels « indemne I.B.R. » dont les ASDA sont jointes

Document à transmettre sous 7 jours AVEC les ASDA vertes datées et signées au GDS du département de l'élevage acheteur destinataire qui instruira la demande de dérogation.

Coordonnées de l'élevage acheteur (destinataire) :	Coordonnées de l'élevage vendeur :
N° Cheptel	N° Cheptel
Nom de l'élevage.....	Nom de l'élevage.....
Adresse.....	Adresse.....
CP –Commune.....	CP –Commune.....
Nombre de bovins livrés :	
Date et heure de chargement :/...../..... àh.....	
Date et heure de livraison :/...../..... àh.....	

Code Pays + N° national du bovin	Code Pays + N° national du bovin	Code Pays + N° national du bovin
...../.....	/.....	/.....
...../.....	/.....	/.....
...../.....	/.....	/.....
...../.....	/.....	/.....

Nous, soussignons :

- Eleveur vendeur et éleveur acheteur, avoir ce jour respectivement vendu et introduit dans nos élevages le(s) bovin(s) de la liste ci-dessus.
 - **Que le transport entre les deux élevages s'est effectué directement et sans rupture de charge en moins de 24 heures par :**
 - ☐ L'éleveur acheteur
 - ☐ L'éleveur vendeur
 - ☐ L'opérateur commercialn° Siret
- Adresse / Immatriculation du véhicule :
.....
- Qu'**aucun autre bovin n'a été en contact** avec celui (ceux) de la liste ci-dessus pendant le transport. En outre, le véhicule a été lavé et désinfecté avant le chargement du (des) bovin(s) et à leur descente.

En vertu de quoi, en tant qu'éleveur acheteur de ces bovins, je demande, sous ma responsabilité, à déroger au dépistage de l'I.B.R. à l'introduction pour ces animaux et accepte par avance les éventuels contrôles du GDS dans mon élevage ou sur les bovins introduits. Je reconnais avoir pris connaissance de l'impossibilité de recourir au vice rédhibitoire dans les conditions définies par l'Arrêté Ministériel du 25 avril 2001.

Fait à

Le/...../.....

Signature éleveur acheteur

Signature opérateur commercial

Signature éleveur vendeur

Le nom et la signature sont obligatoires.

Mise en garde et recommandations :

- En demandant la dérogation au contrôle sérologique IBR à l'introduction, les éleveur(se)s d'origine et de destination, ainsi que le(a) transporteur(se) prennent leurs responsabilités quant aux risques sanitaires encourus, notamment en cas de contamination par l'IBR décelée a posteriori ;
- Il est fortement recommandé de ne pas négliger le dépistage avant la vente ou à défaut à l'introduction d'autres maladies, comme la BVD, la néosporose, la paratuberculose, ...
- Dans tous les cas, il est fortement recommandé de respecter une période d'isolement strict, d'au moins 15 jours (et lorsque des dépistages sont réalisés, jusqu'à obtention des résultats). Cette mesure est une des meilleures précautions sanitaires valables permettant de limiter le risque de contamination. L'animal va s'adapter à son nouvel environnement et l'éleveur(se) pourra l'observer soigneusement !